

# COMMUNE DE SENE

Rapport sur les  
orientations budgétaires

2025

# INTRODUCTION

L'élaboration du rapport d'orientation budgétaire 2025 de la commune de Séné s'inscrit dans un contexte inédit, marqué par des incertitudes économiques et des défis financiers croissants. Les fluctuations des prix de l'énergie, les impératifs de la transition écologique, et les décisions financières de l'État imposent une gestion prudente mais ambitieuse pour garantir la résilience de notre territoire.

La construction du budgets 2025 au niveau national s'est opérée dans un flou total issu des turbulences gouvernementales et parlementaires. C'est pour le moins de vives inquiétudes qui ressortent de cette stratégie budgétaire qui agravera les finances de l'État. Le président de la République revient sur ses engagements de compenser à l'euro près les impôts supprimés. Les mesures entraîneront des conséquences sur nos partenaires et obligeront les collectivités à recourir encore davantage à l'emprunt.

Les prix de l'énergie demeurent erratiques, influencés par des contextes politiques, géopolitiques et économiques instables. Cette année, la commune observe une diminution après une hausse très importante intervenue avec le contrat d'achat signé entre Morbihan Energie et Total Énergie, négocié alors au plus haut des cours. Bien que cette situation soit conjoncturelle, une hausse des prix reste probable à moyen et long terme. La commune poursuit donc ses efforts pour réduire sa dépendance énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments publics et en investissant dans des projets de transition énergétique locaux.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles, la commune de Séné porte fièrement le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN), reconnaissant ses actions concrètes pour la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ce label illustre la volonté de Séné de préserver son environnement exceptionnel, de réduire l'artificialisation des sols, et de mettre en œuvre des projets ambitieux alignés avec les enjeux écologiques globaux.

Des territoires comme Mayotte, confrontés à la conséquence des bouleversements climatiques et écologiques majeurs, rappellent l'importance d'anticiper les impacts de ces crises. La commune de Séné, dans le cadre de son statut TEN, agit localement pour répondre à ces défis globaux en valorisant et en protégeant ses écosystèmes.

Mais c'est aussi auprès des Sinagotes et des Sinagots que, notre politique garantit un cadre de vie remarqué et remarquable. Le centre social de la Maison des Habitants illustre parfaitement l'impact positif des actions sociales menées par la commune. De plus en plus de Sinagots participent aux activités proposées, qui répondent à leurs besoins, à leurs aspirations et renforcent ainsi notre tissu social local. Tout comme les œuvres culturelles diffusées à Séné, elles favorisent la cohésion sociale, créent des espaces d'échange intergénérationnels et contribuent à la construction d'une commune solidaire et unie.

Ces succès témoignent de la capacité de Séné à conjuguer des ambitions sociales et environnementales tout en maintenant une gestion rigoureuse et sécurisante pour ses habitants. Ils rappellent que l'action publique locale repose sur des choix équilibrés et réfléchis, centrés sur les besoins de ses habitants et sur l'intérêt général.

Le pari d'une politique gouvernementale de l'offre a montré toutes ses limites et fait maintenant porter sur les collectivités, des réformes budgétaires nationales qui pèsent durablement. La réduction des dotations telles que le Fonds Vert ou la DSIL limitera la capacité d'investissement des communes. Le gouvernement fait ainsi porter par les collectivités le résultat de ses errements tout en imposant des ajustements structurels pour maintenir ses propres équilibres budgétaires. A cela s'ajoute la hausse des contributions à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) qui alourdit le coût de la masse salariale, rendant toujours indispensable une gestion proactive et optimisée pour répondre efficacement à la conjoncture.

Ces contraintes conjoncturelles ne doivent pas empêcher la commune de poursuivre ses priorités stratégiques : garantir un service public de qualité, préserver la solidarité communale, et répondre aux attentes croissantes

des citoyens. Ce rapport d'orientation budgétaire reflète également un équilibre politique subtil, une ligne de crête qui vise à conforter la bonne santé structurelle de notre collectivité et nos ambitions sociales et écologiques. Cette démarche oblige à garantir des services publics de proximité, adaptés aux besoins des habitants et ancrés dans une logique de qualité et d'inclusivité.

Malgré les défis de la conjoncture, la commune de Séné reste fidèle à ses engagements : préserver le lien social, investir pour un avenir durable, et répondre avec réactivité et créativité aux évolutions et aux incertitudes que traverse notre époque.

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES POUR 2025

En 2024, notre pays a connu une crise politique nationale qui a plongé les institutions dans une incertitude budgétaire. A l'heure de l'écriture de ce ROB, le projet de loi de finance n'a pas été voté et c'est une loi spéciale qui tarde à être promulguée. Et en Europe, l'Allemagne affiche, pour la deuxième année une récession dans un contexte politique, lui aussi en crise.

La situation géopolitique continue d'obliger à être attentif sur les marchés des matériaux. Cependant les besoins pour 2025 seront moins importants qu'ils n'ont pu l'être les années précédentes. Le marché de l'énergie a connu un assouplissement qui permet de limiter les projections de hausse pour 2025.

Le budget est construit sur les hypothèses suivantes

- Une croissance qui resterait positive +1,1 % du PIB contre +1,1 % en 2024
- Une normalisation de l'inflation à +1,8% contre +2,1 % en moyenne en 2024
- Un déficit public de 5,4%, contre 6,1% en 2024,
- Une dette publique de 3 303 Md€ à 113,7% du PIB en 2024 contre 112,2% en 2023
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne de 2,75 %, contre 4% en 2024.

## LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU BUDGET ET ELEMENTS DE CONTEXTE

### 1 – Les principes de construction budgétaires affichés en 2025 sont :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations
- L'engagement des services dans la recherche d'économies
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.
- La recherche de financements actifs auprès des partenaires.

### 2 - ELEMENTS CONTEXTUELS

Le budget 2025 a été construit avec :

- Une augmentation des bases fiscales correspondant au taux de l'inflation +1,7%
- La DGF reste stable et sera maintenue à hauteur d'un peu plus de 27,2 milliards d'euros, comme en 2024.
- En revanche concernant les dotations d'investissement de l'Etat : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le Fond Vert seront à préciser.
- Dépenses
  - Des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'inflation stabilisé après une forte évolution en 2023 et 2024
  - Des dépenses d'investissement poursuivant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- Recettes
  - Des recettes fiscales liées à la revalorisation des bases fiscales et à l'augmentation du parc de logements éligibles à la Taxe foncière
  - Le maintien d'une certaine dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)
  - Des recettes d'investissement dépendant de l'achèvement de travaux
- Synthèse
  - La création d'une épargne brute 2025 préservée
  - Un endettement 2025 contenu

## I - DES RESSOURCES PRESERVEES

## 1 – LES DOTATIONS DE L'ETAT

La loi de finances 2025 prévoit de reconduire l'enveloppe de la DGF au même niveau que 2024. Même si l'inflation attendue pour l'exercice 2025 est modérée, la DGF poursuit l'érosion de son pouvoir d'achat.

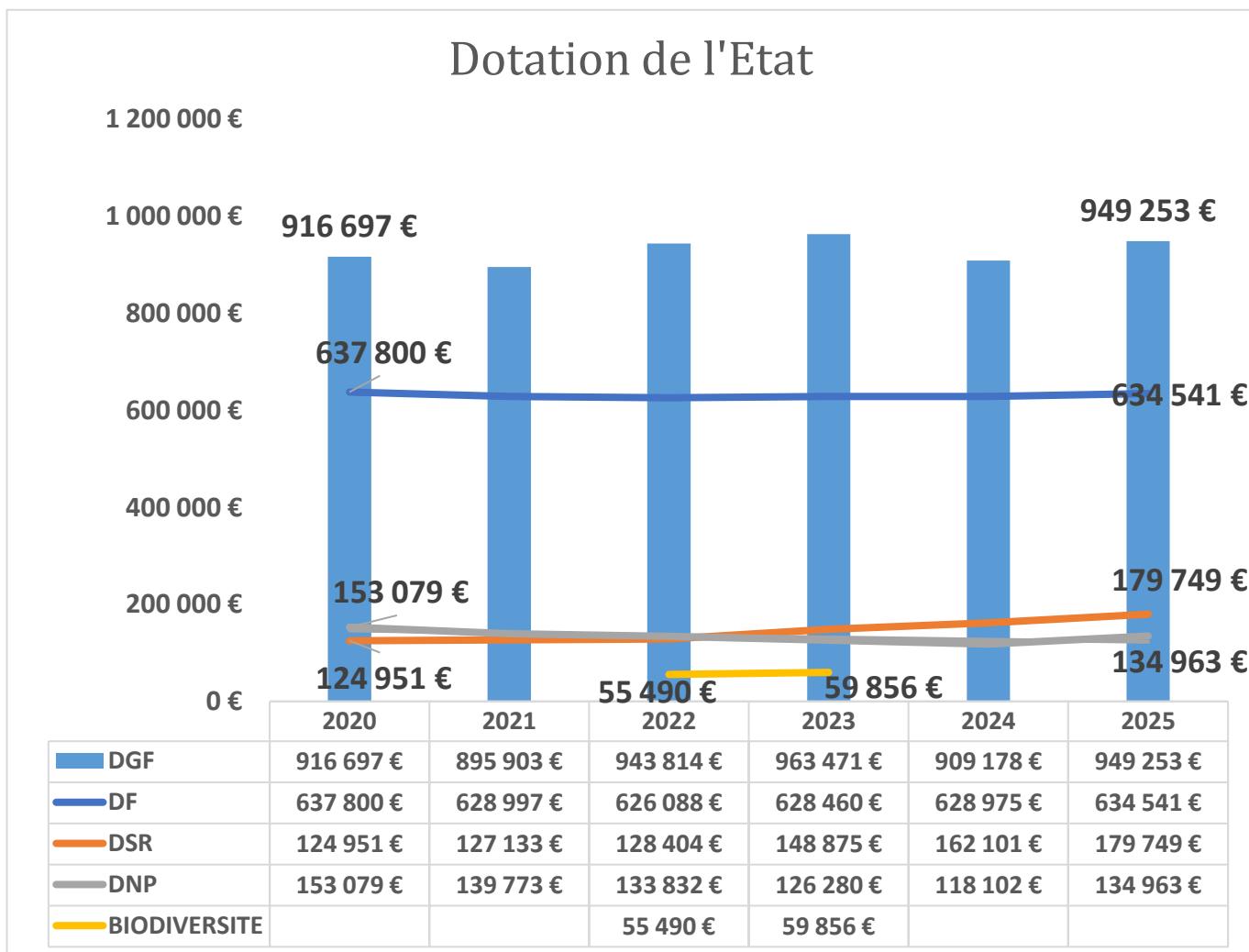
Pour la Commune de Séné, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera de 949 253 €, soit +40 509 € par rapport à 2024, avec :

- L'augmentation de la DGF + 5 566 € dont effet population 19 317 € et l'écrêttement -13 751 € ;
- L'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 17 648 € ;
- L'augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation « principale » de +16 800 € ;

L'augmentation du taux de taxe foncière a contribué à renforcer le Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal (CMPF), valorisant l'effort fiscal de la commune dans le calcul de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Associée à la croissance démographique constatée lors du dernier recensement, cette évolution a permis d'enrayer la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et d'amorcer une tendance favorable.

En 2024, la commune a subi la suppression de la Dotation biodiversité et aménités rurales octroyée depuis 2022.

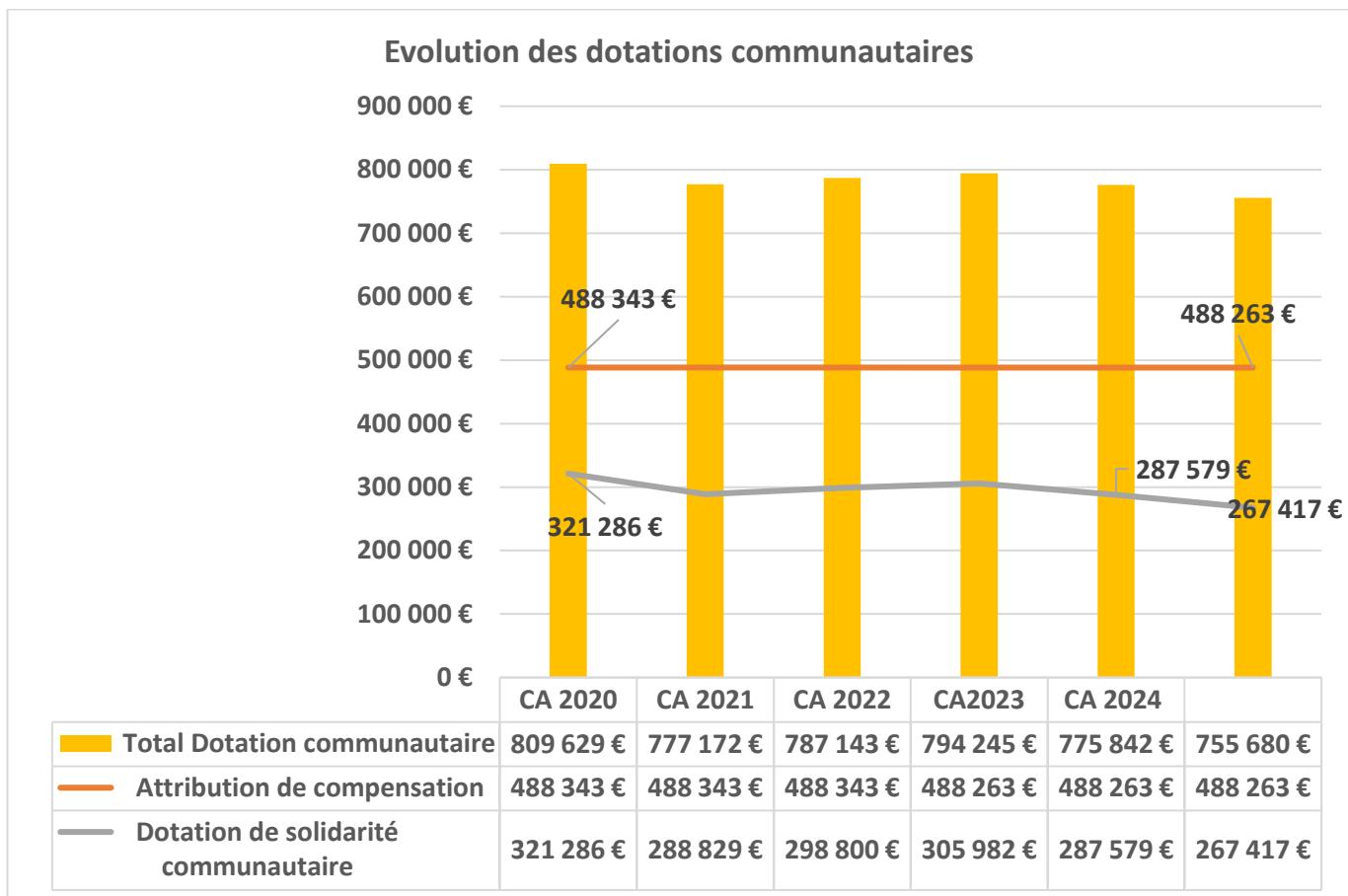
En effet, l'article 243 de la loi de finances fait évoluer cette dotation nouvellement appelée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » à compter de 2024. Ainsi, l'INSEE ayant classé la Ville de Séné à l'Unité urbaine 2020 de Vannes, cette dotation nous a été retirée cette année (contre 59 856 € en 2023). Alors même que l'enveloppe de celle-ci est en augmentation au niveau national.



## 2 – LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

L'Attribution de Compensation (AC) évolue lors de chaque transfert de compétences entre l'EPCI et la commune.

Comme prévu dans le pacte financier et fiscal voté en 2023, GMVA évalue maintenant et chaque année le mode de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire au vu des dépenses d'investissements programmées et ce, jusqu'en 2028. L'agglomération applique une baisse de cette dotation soit - 20 262 € en 2025.



## 3 – LES PRODUITS DE FISCALITE DES ENTREPRISES PERCUS PAR GMVA

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CFE	498 327	517 360	500 557	505 349	517 548	548 260	586 463
CVAE/	291 947	323 298	326 960	338 852	323 862	228 723	
TASCOM	225 378	236 740	301 386	226 737	229 547	240 160	220 413
IFER	15 815	12 705	12 696	15 998	14 954	16 186	22 534
<b>TOTAL</b>	<b>1 031 467</b>	<b>1 090 103</b>	<b>1 141 599</b>	<b>1 086 936</b>	<b>1 085 911</b>	<b>1 033 329</b>	<b>829 410</b>
<b>variation</b>	<b>-2 085</b>	<b>58 636</b>	<b>51 496</b>	<b>-54 663</b>	<b>-1 025</b>	<b>-52 582</b>	<b>-203 919</b>

La compétence économique étant celle de GMVA, ces produits ne sont pas perçus par la commune.

## 4 – LES RECETTES FISCALES CONFORTÉES

### A – Démographie : Une population stable liée à l'arrivée de nouvelles familles

La création de nouveaux quartiers ces dernières années a généré un accroissement sensible de la population. La prise en compte intégrale des données du recensement de janvier 2024 amplifiera cette hausse en janvier 2026.

Evolution de la population (source INSEE)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population municipale	8 947	8 946	8 900	8 930	8 944	9 265
Population comptée à part	252	255	255	259	256	185
<b>Population totale</b>	<b>9 199</b>	<b>9 201</b>	<b>9 155</b>	<b>9 189</b>	<b>9 200</b>	<b>9 450</b>
Données DGF	9 657	9 670	9 647	9 647	9 647	9 698

### B – Le maintien des taux de fiscalité.

Ce rapport d'orientation budgétaire est bâti sur l'hypothèse de la non-augmentation des taux de fiscalité. Cependant une nouvelle recette fiscale pourrait abonder les recettes communales avec la création d'une taxe sur la plus-value des parcelles ouvertes à l'urbanisation.

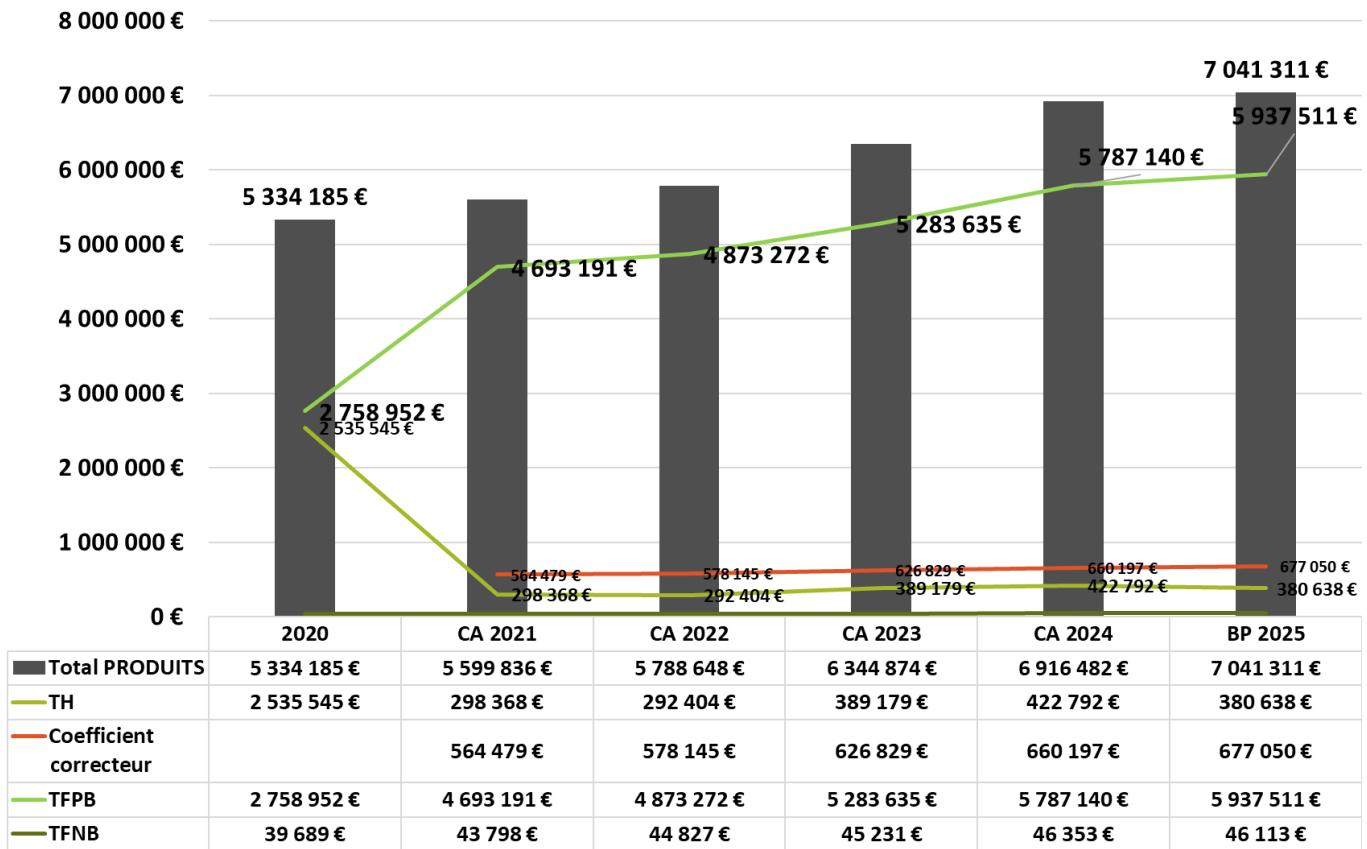
En 2024, une augmentation des taux d'impositions de 4% et une revalorisation des bases de +3,9 % par la loi de finances, ont généré + 571 609 € de recettes fiscales.

Pour 2025, il est prévu une revalorisation des bases de 1,7% et l'intégration de 80 nouveaux logements, soit une évolution de +1% des bases physiques. Les recettes fiscales auraient dû augmenter de 183 125 €.

Des erreurs d'encaissement sur des avis pour des paiements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ont générés des dégrèvements par l'Etat au titre de l'année 2024. Cette recette complémentaire de 65862 € disparaîtra en 2025.

Les bases fiscales de TH sont donc revues à la baisse pour 2025, il est prévu de percevoir 124 489 €.

## EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX



#### D – La Taxe Locale sur les Publicités et Enseignes (TLPE)

Pour mémoire, en 2019 a été actée l'augmentation sur 3 exercices des taux de base de TLPE, afin d'harmoniser les taux mis en œuvre par les villes de Vannes et Theix-Noyal, en cohérence avec le règlement local de publicité.

Le taux reste inchangé pour 2025.

#### Evolution des recettes perçues

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
TLPE	12 627 €	0 €	47 558 €	63 280 €	83 950 €	90 148 €	101 000 €
Variation en valeur	<b>-5 786 €</b>	<b>-12 627 €</b>	47 558 €	15 722 €	20 670 €	6 198 €	10 852 €

## 5 – LES AUTRES RECETTES

#### A – Recettes de gestion

En 2024, l'encaissement des activités et des services augmente avec l'organisation des mercredis loisir + 26 192 €, la prise en charge par GMVA de la prestation des déchets abandonnés pour 21 360 €.

L'augmentation des produits de location de salle de + 9 134 € est due à plus de locations de salle et à la révision des tarifs annuels.

En 2025, les recettes des services évolueront selon la nouvelle grille tarifaire. Elles augmenteront aussi du montant des refacturations de mise à disposition du personnel, impactées par l'augmentation du point d'indice, base de la rémunération du personnel. GMVA prendra en plus des déchets abandonnés 14 240 € et le ramassage des déchets de mégots sur la voie publique d'environ 9 000 €.

Quant aux produits de gestion, ils devraient être stables.

Les perspectives d'évolution pour l'exercice 2025 resteront donc prudentes.

### Evolutions des autres recettes de gestion

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Produits des services	621 771 €	659 325 €	660 130 €	708 397 €	725 729 €	727 000 €
Produits de gestion	53 619 €	63 161 €	80 063 €	68 529 €	77 663 €	77 000 €
Autres produits de fonct. Courant	675 391 €	722 486 €	740 193 €	776 926 €	803 392 €	804 000 €
Variation en valeur	-73 693 €	47 096 €	17 707 €	36 733 €	26 466 €	+ 608 €

### B – Droits de mutations : des recettes en montagne russes

Après une envolée en 2022, les droits de mutation ont connu une baisse de 32% en 2023 pour revenir à un montant raisonnable. Au vu du contexte économique, il avait été prévu un encaissement de 450 000 € au budget 2024. La situation s'est avérée plus favorable avec 587 691 € de recettes constatées.

Cette recette dépend des évolutions de l'économie générale et de la dynamique des cessions immobilières. Depuis l'année dernière, l'inflation des prix de l'immobilier avec un volume stable auquel s'ajoute l'augmentation du taux de droits de mutation par le département à 4.5%, il est proposé d'évaluer la prévision pour 2025 à 500 000€.

### Evolution des droits de mutation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Droits de mutation	590 333 €	813 591 €	805 890 €	541 036 €	587 691 €	500 000 €
<b>Variation en valeur</b>	<b>2 668 €</b>	<b>223 258 €</b>	<b>-7701 €</b>	<b>-264 854 €</b>	<b>46 655 €</b>	<b>-87 691 €</b>

Pour information, l'évolution des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues déclencheront ou non une vente avec des droits de mutations :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nbre DIA</b>	174	202	256	183	152	108	113

### C – Dotations et participations

Dans le cadre du Contrat de Territoire Global avec la CAF du Morbihan, la Commune a perçu en prestation pour toutes les structures de la petite enfance (crèches, lieu accueil enfant parent et Relais Petite Enfance) 421 938 € contre 377 045 €, augmentation due à la Prestation de Service Unique (PSU).

Concernant la jeunesse, il a été perçu 49 123 € pour les mercredis loisir, vacances loisirs et Activité bonus contre 47 562 €.

Enfin, en 2024, l'Etat a participé aux dépenses générées par l'organisation des élections législatives et Européennes pour la somme de 3 553 €. Elle a aussi versé une participation pour les frais du recensement 18 097 €. Aucune élection n'est prévue à ce jour en 2025.

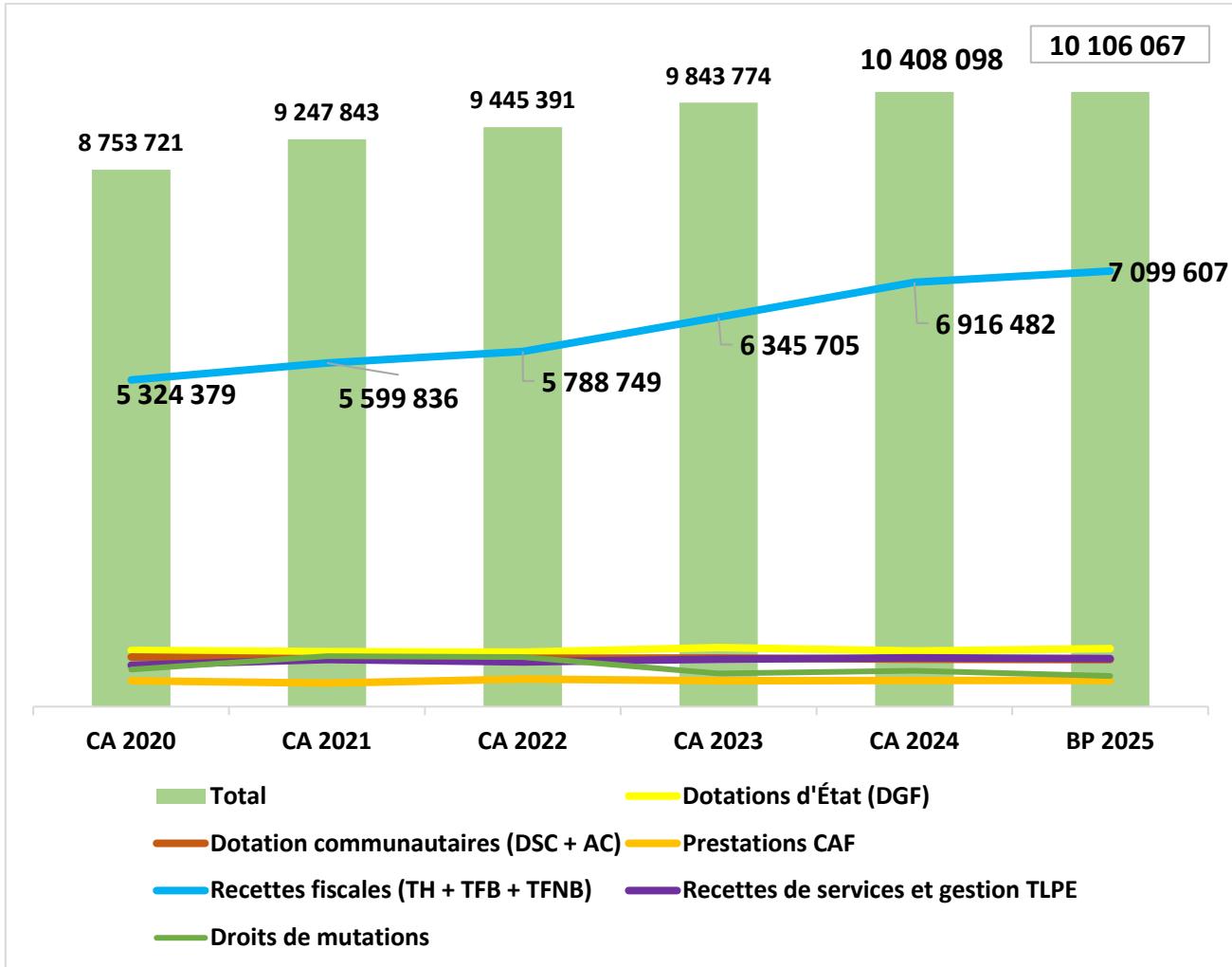
## 6 – SYNTHESE GENERALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les recettes ont été plus importantes que les montants inscrits au budget :

- Les droits de mutations +133 000 €
- La fiscalité directe +65 862 €
- L'encaissement des services + 26 000 €
- Les indemnités journalières +15 000 €
- Prestations CAF + 36 500 €

Ces hausses de recettes et la baisse des dépenses au chapitre 011 ont engendrés un résultat de fonctionnement de + 2 M€. Ce résultat permet à la commune de conserver une structure financière solide pour continuer d'investir dans ses infrastructures.

## Evolution des recettes de fonctionnement



## 7 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### A – Evolution des principales recettes directes

Les recettes 2024 du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) s'élèvent à 439 887€.

Pour l'exercice 2025, il est prévu 432 000 € de FCTVA sur les travaux payés en 2024 donc soumis au taux de 16,404 %.

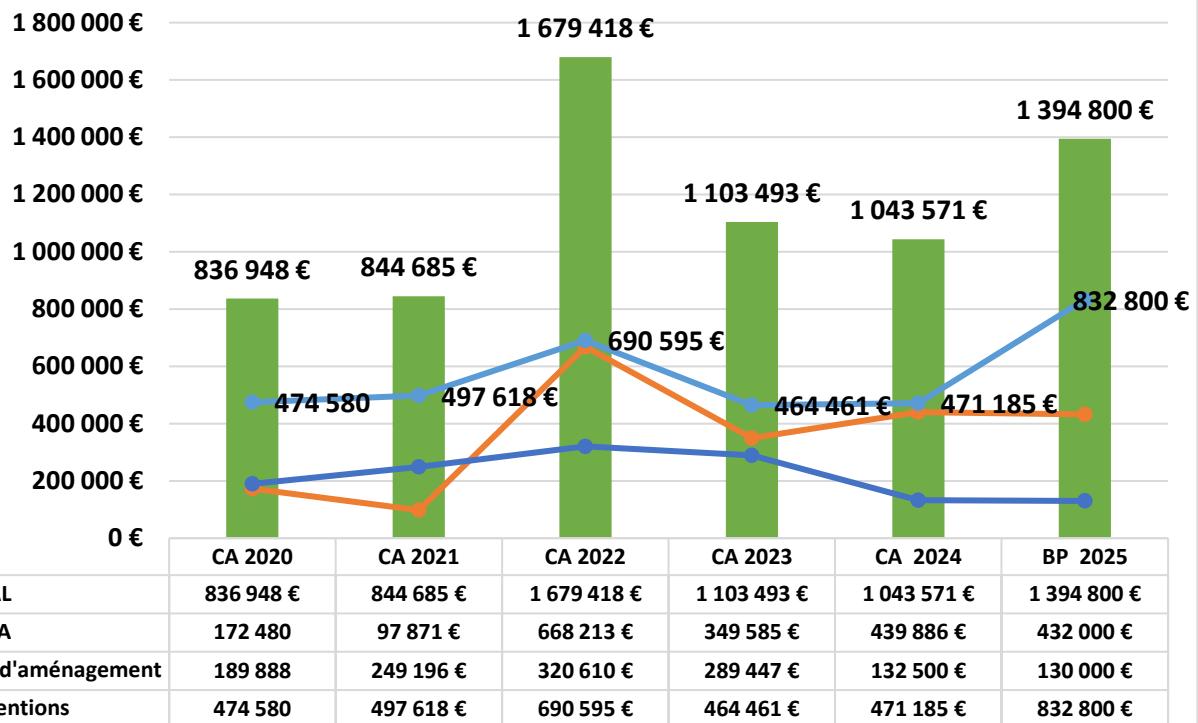
Concernant la perception de la Taxe d'Aménagement (TA), celle-ci devrait atteindre 134 900 € en 2024. En 2025, il est proposé de reconduire le même montant soit 130 000 € du fait du dynamisme d'aménagement du territoire.

Quant à la perception de subventions, l'inscription budgétaire 2024 prévoyait 1 275 000 € de subvention, il a été versé seulement que 456 290 €, le reste sera inscrit en reste à réaliser sur l'exercice 2025 pour 818 710€.

Le conseil Départemental a d'ores et déjà annoncé la suspension des dispositifs de subventions aux collectivités locales pour 2025 au titre du PST et du fond cyclable.

Ainsi, le montant global des recettes directes attendues est-il de 1 380 710 €. Cette somme sera nécessaire au financement de l'enveloppe d'investissement prévue en 2025 pour un montant de plus de 3,8M€.

## Evolution des recettes d'investissement

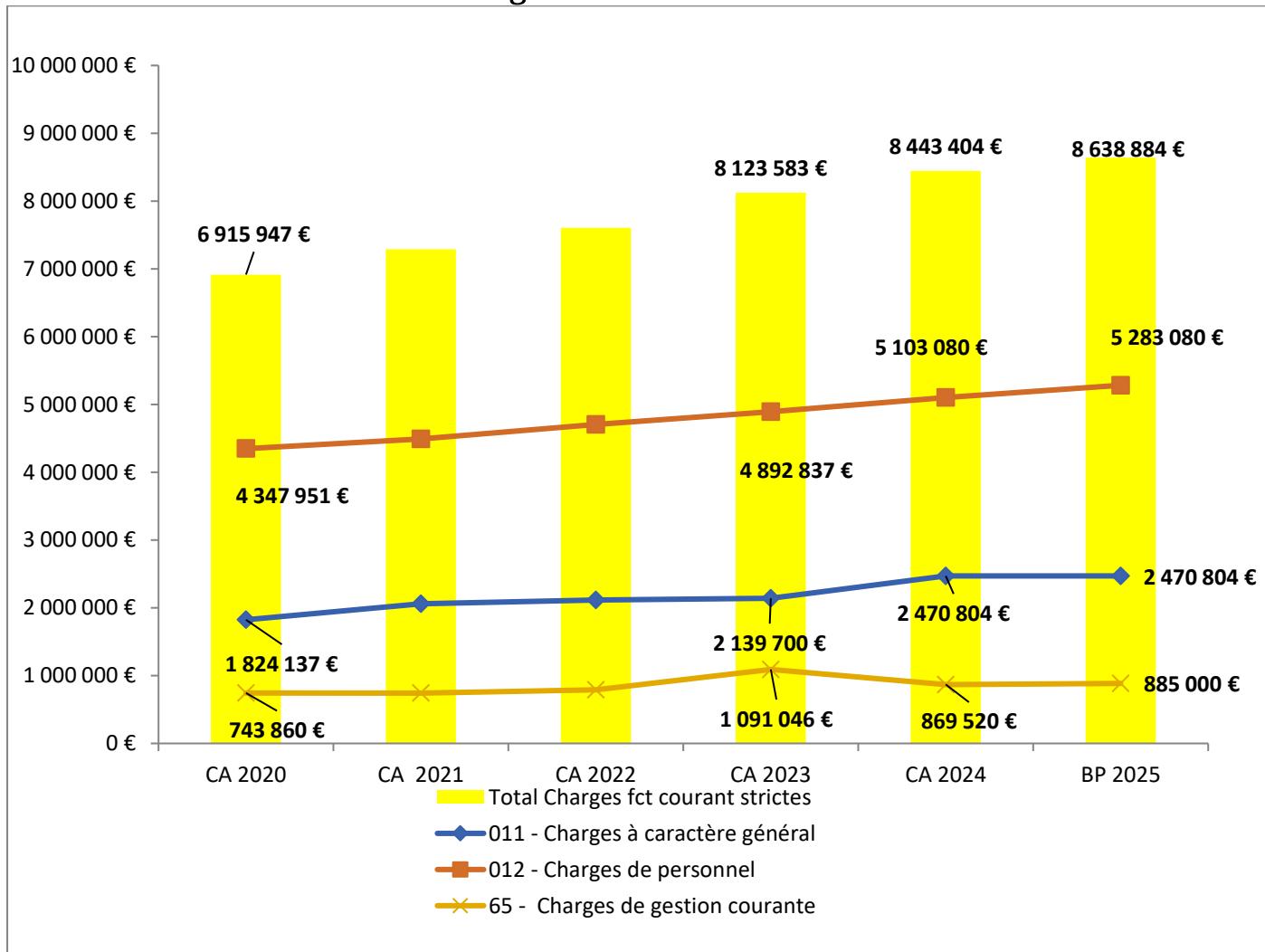


## II - DES DEPENSES CONTENUES

Il est demandé aux services de proposer des budgets 2025 sur la base des crédits consommés en 2024, prenant en compte l'évolution connue des tarifs soumis à l'inflation.

### 1 – SYNTHESE DES DEPENSES

Evolution des charges de fonctionnement 2020-2025



La progression des dépenses de fonctionnement 2024, est le fait, essentiellement :

- Des augmentations des dépenses d'énergies (électricité et gaz) + 200 000 € sur les 250 000 € prévus ;
- De l'augmentation des contrats de prestations services,
- De l'augmentation du coût de l'entretien des véhicules et des matériels ;
- De la location de matériels
- De la prise en charge d'un sinistre à Grain de Sel à hauteur de 76 500 € par les assurances

En termes de gestion du personnel, les évolutions suivantes ont été mises en œuvre en 2024 :

- Le recrutement d'agents recenseurs pour 47 000 € ;
- Mise en place de la participation financière de la commune de 15€ par mois pour la Mutuelle des agents et 15 € aussi par mois pour la Prévoyance : + 25 000€ ;
- L'organisation des élections européennes et législatives : 15 000 €

- La revalorisation indiciaire nationale : impact année pleine de la revalorisation de +1,5% en juillet 2023 et augmentation de 5 points d'indice en janvier 2024 pour tous les agents : + 65 000€ ;
- Remplacement d'agents partant en retraite, en arrêt ;
- Recrutement d'un responsable des services techniques, de 2 agents aux Espaces urbains et cadre vie afin de revenir aux effectifs en place en 2023 ;
- Mise en œuvre du Glissement Vieillesse Technicité ;

## 2 – LES GRANDES ORIENTATIONS 2025

### A - En matière de charges à caractère général 2025

Pour 2025, il est demandé aux services de proposer des budgets sur la base des crédits consommés en 2024, tout en prenant en compte l'évolution connue des tarifs soumis à l'inflation.

- La mise en place du document unique et de la prestation d'archivages
- Le retour de la semaine du golfe, prise en charge de la sécurité sur terre et soutien logistique
- L'augmentation des assurances, de la surveillance des bâtiments communaux, du marché espaces verts,
- L'augmentation des repas bio pour la restauration scolaire (0,20 €/repas)
- Participation de la commune à la refacturation partielle par GMVA de la prestation pour l'instruction des droits du sols estimée à 20 000 €,
- Le maintien de l'inflation autour de +1,7%.
- La diminution des coûts d'électricité et gaz : -50 000 €
- La diminution des frais de réparation d'un bâtiment pris en charge par l'assurance – 76 500 €.

### B - En matière de ressources humaines, les projections budgétaires 2025 sont :

Une hausse de +195 000 € (+ 3,8%) est prévue sur les frais de personnel, avec :

- La stabilisation des effectifs suite à des remplacements réalisés en 2024 et qui seront rémunérés en année pleine en 2025 ;
- Le renfort du secrétariat des services technique avec un mi-temps depuis septembre 2024 ;
- Remplacement d'agents pour des départs à la retraite ;
- Prévision de la création d'un ½ poste supplémentaire au service culture vie associative ;
- L'augmentation du taux de la cotisation CNRACL de 3 points, soit +98 000 € ;
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La refonte du protocole temps de travail ;
- L'attention aux conditions de travail et de rémunérations des agents.

### C - En matière de transition écologique, la collectivité va poursuivre une dynamique déjà entamée, qui devra intégrer de nouveaux cadres réglementaires :

- Participation de la ville à l'étude GMVA sur le trait de côte pour prendre en compte les effets des submersions marines sur le territoire et accompagner les décisions ;
- Après l'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature en 2023, poursuite active du plan de gestion des espaces verts de la commune qui s'appuiera sur un objectif de renaturation de ces espaces favorables aux pollinisateurs ;
- Poursuite du travail de l'Etat, en lien avec la commune, mais aussi le Département, pour le confortement de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) soumise aux aléas du changement climatique ;
- Poursuite du travail des 3 communes de l'Entente pour la restauration collective, sur l'accompagnement des productions en circuits courts dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, du développement du Bio et des alternatives non carnées ;

- Participation de la commune à la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales, en zones urbaines, de GMVA et mise en œuvre de son règlement de gestion ainsi que la projection vers une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) des dépenses d'investissements ;
- ABC : Transmission par le PNR.
- Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public
- Mise en œuvre des mesures immédiates et simples visant à réduire les consommations (eau, énergie)
- Etude sur les besoins d'équipements éducatifs et culturels au Poulfanc (crèche, école de musique et la réhabilitation de l'école).
- Poursuivre la réflexion sur la renaturation des cours d'écoles

**D - En matière d'actions pour le développement du lien social et des solidarités, la municipalité place son action au cœur de la prise en charge des familles :**

- La Maison des habitants au sein de Cœur de Poulfanc poursuit le développement de son activité sur l'ensemble du territoire : avec les familles comme acteurs majeurs de l'action, l'accès aux droits comme ligne de conduits et les associations comme supports ;
- Pour être plus juste et solidaire, extension du mécanisme du taux d'effort sur différents services de la commune, afin de lisser les effets de seuil et de rendre l'action municipale plus équitable ;
- Accompagnement du CCAS qui fait face à une évolution importante des besoins de la population confrontée à la crise sociale ;
- Poursuite des mercredis loisir qui ont été un succès donc à continuer.

**E - En matière d'amélioration des services à la population, la commune poursuit les adaptations de ses organisations :**

- Augmentation de l'amplitude d'ouverture de l'espace jeune à Cousteau ;
- Réorganisation des flux dans les cantines par des « selfs » ;
- Augmentation de places dans la petite enfance ;
- Une présence accrue et de nouvelles interventions de prévention routière de la police municipale ;
- Renforcement des moyens humains d'accueil des services techniques.

La Municipalité poursuit le travail entamé dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire, porté par le centre communal d'action sociale, pour la prise en charge des demandes de garde de la petite enfance. Une étude technique sur le bâtiment de la Baie des lutins a été faite, afin de permettre à court terme l'augmentation de l'offre d'accueil au sein de l'existant. Parallèlement, la municipalité continue d'engager une réflexion de fond sur les actions à venir concernant le grand âge.

**Retour sur l'Analyse des besoins sociaux – Le vieillissement**

Le vieillissement de la population s'est accéléré depuis 2011 en France, avec l'arrivée dans la soixantaine des générations nées dans l'après-guerre. En 2030, les premières générations du baby-boom, nées en 1945, arriveront à l'âge de 85 ans. Pour la première fois dans l'histoire démographique de la France, les « plus de 65 ans » seront plus nombreux que les « moins de 20 ans ».

Séné n'échappe pas à cette tendance, faisant partie des régions vers lesquelles migrent beaucoup de 60-64 ans, provoquant un vieillissement accéléré des territoires en question. Et en effet à Séné, sur 8944 habitants, 2884 sont des retraités, soit près d'un résident sur trois. Les 60-74 ans représentent quant à eux près d'un quart de la population. Enfin, entre 2009 et 2021, la part des plus de 75 ans a augmenté de 50 %.

**En parallèle de ce vieillissement, la dimension de l'isolement est également à prendre en compte.**

Les 65-79 ans sont plus d'un quart à vivre seuls. Après 80 ans, c'est une personne sur deux, dont une majorité de femmes, résidant dans de grands logements. On observe globalement chez les personnes âgées une perte de lien social, une sédentarisation, un difficile accès aux droits, aux transports et aux soins, une méconnaissance des aides et une réelle difficulté à accéder aux nouvelles technologies. Les professionnels de santé relèvent de leur côté une augmentation des troubles de l'équilibre nutritionnel, liée à l'âge, et un manque d'exercice physique.

- Ces seniors expriment un désir d'indépendance et le souhait de rester à domicile le plus longtemps possible. Pour autant, il y a en face une réelle difficulté à recruter et stabiliser le personnel des services d'aide à la

personne, par manque d'attrait du métier. Sur la commune, 53 personnes âgées demeurent dans un logement adapté à la résidence autonomie de Penhoët.

## DES ATELIERS « BIEN VIEILLIR À SÉNÉ »

Ces éléments de constats ont été présentés aux partenaires associatifs et institutionnels le 18 octobre dernier, à la Maison des Habitants. Avec leur soutien et afin de poursuivre la réflexion, la Ville met en place des ateliers « Bien Vieillir à Séné », pour favoriser les échanges d'expériences et proposer, dès 2025, des pistes d'action pour améliorer la condition des personnes âgées :

o **Comment rapprocher l'offre existante des usagers ?** Accès aux droits, aux soins, aux transports, à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à un logement adapté... Il paraît à peu près évident qu'en 2030, pas un établissement, pas une résidence, pas un service à domicile ni une offre de mobilité ne se construira en-dehors d'un environnement digital, tout comme de nouveaux objets connectés pour la surveillance, l'assistance ou le lien social de la personne âgée feront bientôt partie du quotidien. Il s'agira de trouver les moyens d'accompagner les seniors dans ce nouvel environnement.

o **Comment améliorer les relations de proximité et le repérage des fragilités, en complément de la présence des délégués de quartier ?** Si un consensus très net se dégage en faveur du maintien à domicile, il est cependant fortement contraint par la disponibilité de l'entourage ou les ressources financières des familles.

**F - En matière d'accompagnement de la vie associative, l'année 2025 sera marquée par des évènements nombreux et des évolutions dans les organisations de la commune :**

- Inauguration du centre sportif Le Derf ;
- Etude des terrains sportifs ;
- Mise à disposition d'une nouvelle salle à disposition de la vie associative à la maison des habitants;
- L'accompagnement de la semaine du Golfe ;
- Equipement d'une nouvelle plate pour le bateau Jean et Jeanne ;

**G - En matière de participation citoyenne, la commune poursuit l'ensemble des projets en cours.**

Les 4 projets concernant l'Appel à Projet Citoyen en liste pour 2025 :

- Projet « Boîte à livres » : après celles du Poulfanc et de Limur, il est proposé par deux habitants de continuer le maillage avec l'installation d'une nouvelle boîte dans le secteur de la Belle Étoile
- Projet « Terrain de Beach Volley » : installation d'une structure légère à Moustérian pour la période printemps-été.
- Projet « BalanSenous » : installation d'une balançoire « Nid d'oiseaux » adaptée aux personnes à mobilité réduite, dans le parc de la résidence de Penhoët.
- Projet « Senexpo » : création d'un lot de cadres en bois permettant aux associations sinagotes d'installer facilement dans le bourg une exposition en extérieur.

## 3 – LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

**A – L'année 2024 a été marqué par l'achèvement des chantiers :**

- De la rénovation du centre sportif Le Derf
- De la construction de la Maison des Habitants, et de sa mise en fonction
- De la finalisation de l'Espace jeune à Cousteau

D'autres projets ont été poursuivis ou finalisés, entre autres :

- L'aménagement de Cœur du POULFANC ;
- La révision du Plan local d'urbanisme ;

L'enveloppe de travaux d'investissement 2024 a atteint 3,495 M€, soit un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 65,50 % du budget prévisionnel.

Le montant des « restes à réaliser » est de 635 630 €.

#### B - En 2025, seront donc poursuivis les projets suivants :

- L'aménagement des abords du complexe Le Derf, avec une extension au plateau sportif ;
- La mise en œuvre de l'accessibilité des salles communales au sein de la résidence autonomie ;
- Continuité de l'amélioration de l'éclairage public porté par Morbihan Energie dans le cadre du fond vert
- La réalisation de l'aménagement de la Rue des Ecoles

#### C - Seront lancés en 2025 :

- Un programme de travaux de rénovation de chaudières et d'installation d'équipements de régulation et de pilotage ;
- Réaménagement de la crèche de la baie des lutins avec des places supplémentaires ;
- Rénovation des bureaux du service jeunesse et vie associative place de la Fraternité ;
- Rénovation du toit terrasse de la Mairie en vue d'installation de système de production d'énergie collective ;
- Intervention sur la piste de l'athlétisme ;
- Programmation des travaux de sécurisation de la voirie.

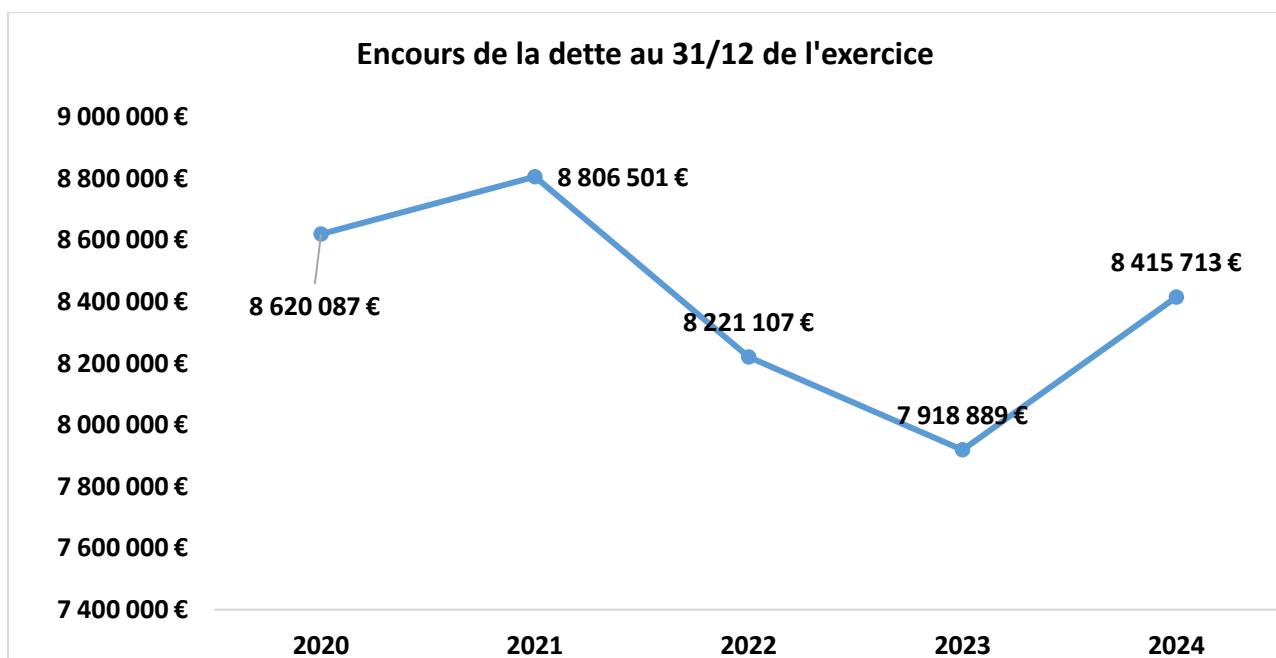
Au vu des masses financières engagées, l'enveloppe prévisionnelle 2025 sera de 3,8 millions €.

#### D – La gestion et la structure de la dette

En 2024, la municipalité a tiré le solde du prêt contracté en 2023 pour 400 000 €. A cela est venu s'ajouter le prêt à taux zéro octroyé par la CAF pour la construction du centre social soit 190 000€ sur les 200 000 € attendu.

Et puis dans un contexte politique très incertain en juillet 2024, après la dissolution de l'Assemblée nationale, l'appréhension d'une forte augmentation des taux d'intérêt, il a été décidé par anticipation de contracter un prêt de 750 000 € afin de bénéficier de taux encore intéressant à 3,50 %. Le montant total de nouvel emprunt pour l'année est de 1 340 000 €, mais elle a aussi remboursé sa dette de 853 175 €.

En 2025, au vu des dépenses d'investissement, la Commune devra avoir recours à l'emprunt moindre pour environ 500 000 €



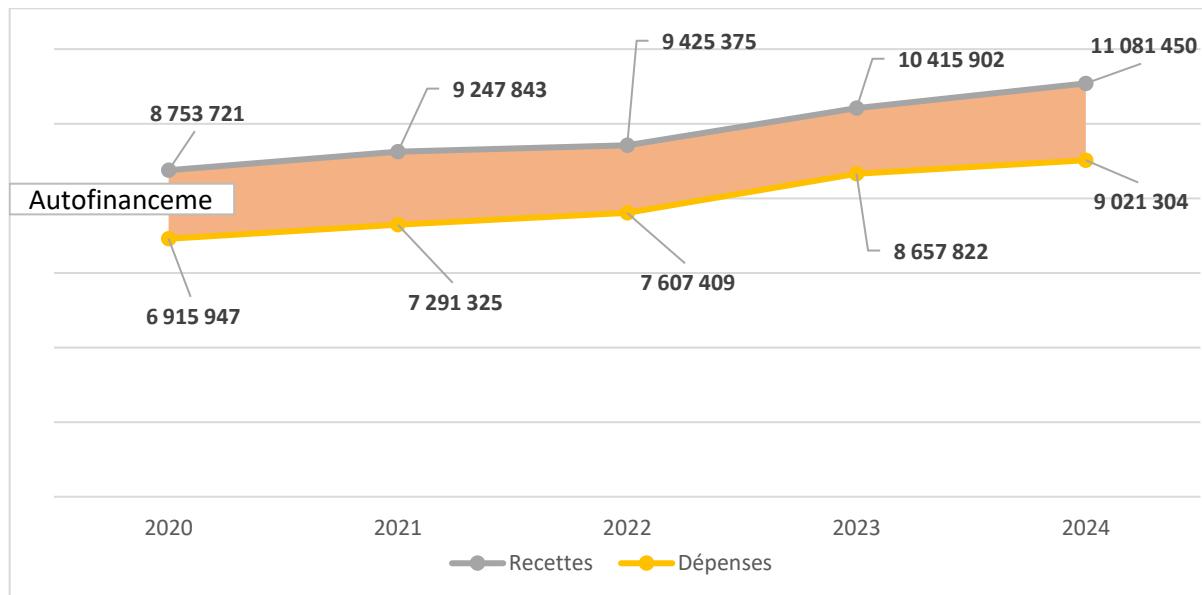
Concernant la classification de ses emprunts, la commune présente au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 12 contrats codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
- 1 contrats sous surveillance classés en E1,

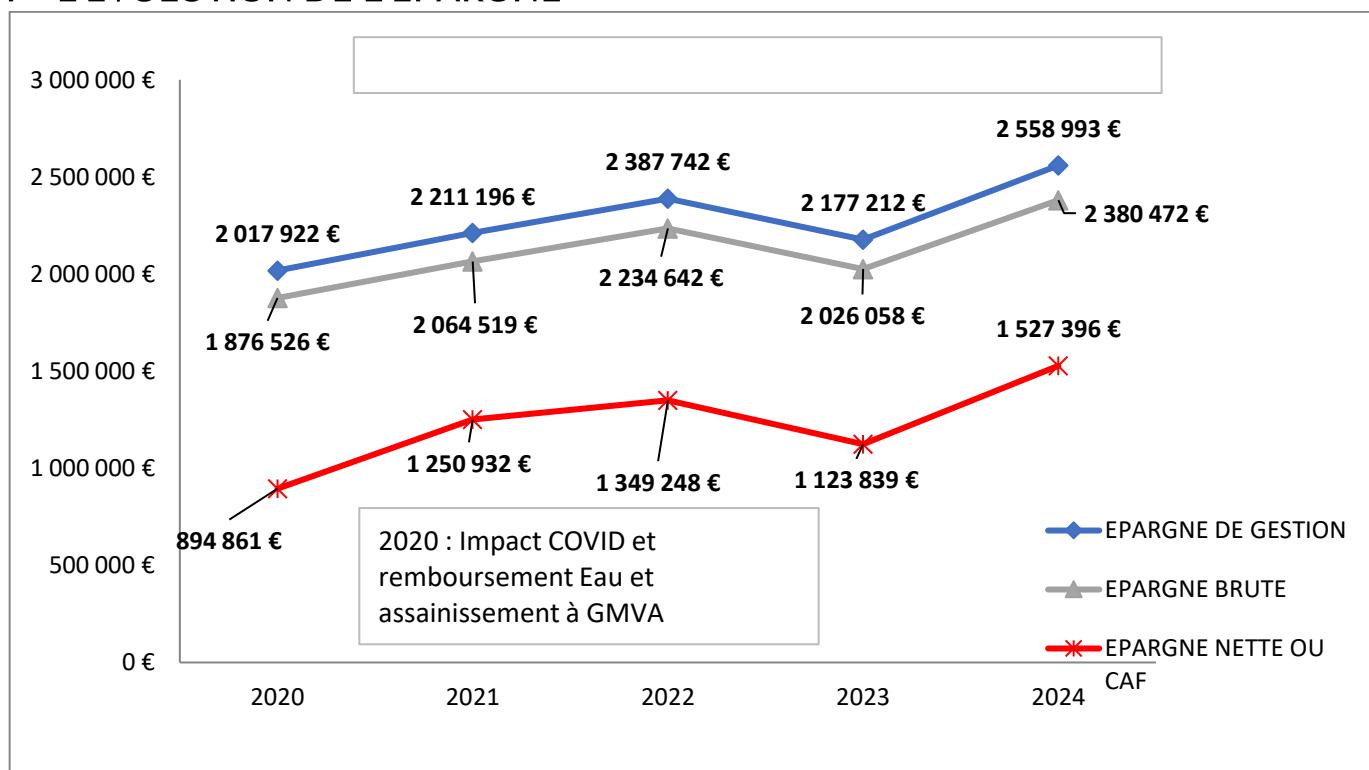
Voir en annexe la typologie de la répartition des encours selon la charte Gissler

Il semble nécessaire de rester prudent quant à l'évolution à l'avenir des dépenses de fonctionnement qui continueront de progresser alors que les droits de mutation resteront toujours une recette variables, dépendant du contexte économique du territoire. Le risque d'une évolution en effet ciseau (dépenses > recettes) n'est donc jamais à écarter.

## EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



## 4 – L'EVOLUTION DE L'EPARGNE



### Rappel :

- Annuité de la dette : montant des intérêts des emprunts (66111 fonct.) + montant du remboursement du capital (16 invest.)
- Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
- Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette
- Epargne nette : Epargne brute – remboursement de la dette (ou Epargne de gestion – Annuité de la dette)

## 5 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI est un outil de priorisation et de planification des actions de la collectivité sur plusieurs années. Il permet d'avoir une vision prospective avec une lisibilité accrue des engagements de la collectivité et du suivi de leur mise en œuvre. Au regard des aléas rencontrés et des changements de priorisation, il est actualisé chaque année.

### Les Aléas pouvant perturber de nouveau la projection financière :

- Les conséquences de la crise inflationniste sur le tissu économique et sur l'emploi
- Ses conséquences sur l'évolution des taux d'intérêt
- L'évolution des droits de mutations, avec le ralentissement constaté des transactions (DIA)
- Les défauts et manquement des entreprises, dans le respect des contrats.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2025							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>AMENAGEMENTS STRUCTURANTS</b>							<b>MANDATURE</b>
<b>Opérations en fin de réalisation</b>	<b>4 000 €</b>	<b>60 €</b>	<b>112 940 €</b>	<b>222 851 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>364 851 €</b>
Acquisition extension du cimetière				215 191 €			215 191 €
Extension cimetière et étude de sol			17 796 €				17 796 €
Equipement jeunesse Parcours sportif		60 €	62 788 €				62 848 €
Panneaux électroniques au Poulfanc			23 120 €				23 120 €
panneaux touristiques			4 973 €	7 660 €			12 632 €
Mobilier urbain			4 263 €		15 000 €	10 000 €	29 263 €
<b>Aménagements en cours</b>	<b>1 680 592 €</b>	<b>2 249 361 €</b>	<b>2 627 597 €</b>	<b>2 954 386 €</b>	<b>2 635 054 €</b>	<b>2 403 541 €</b>	<b>14 602 671 €</b>
Aménagement Coeur du Poulfanc	600 000 €	463 070 €	391 919 €	391 919 €	528 460 €	230 000 €	2 605 368 €
Abords du Poulfanc		99 151 €	38 822 €	27 087 €	22 906 €		187 966 €
Etude 49 Rte de Nantes			10 000 €		960 €		10 960 €
Rachat portage foncier EPFR rte de Nantes	250 000 €	0 €	550 000 €		0 €		800 000 €
Révision du PLU voir AP/CP	20 000 €	50 000 €	43 277 €	42 431 €	30 077 €	2 760 €	188 545 €
Schéma directeur des eaux pluviales			46 800 €				46 800 €
Réhabilitation complexe LE DERF	155 588 €	657 220 €	1 169 303 €	1 031 606 €	1 071 738 €	152 500 €	4 237 955 €
Aménagement abords LE DERFF avec éclairage public			6 050 €	10 000 €	104 345 €	400 000 €	520 395 €
Aménagement place coffornic	10 000 €	10 000 €	247 570 €	201 879 €	63 248 €	116 681 €	649 379 €
Financement logements sociaux	100 000 €	93 035 €	0 €	82 000 €	20 000 €	64 000 €	359 035 €
<b>budget participatif</b>			7 781 €	5 783 €	10 162 €	30 000 €	<b>53 726 €</b>
Aménagement village de Cariel	58 950 €	470 243 €	27 833 €	8 450 €			565 476 €
création point jeunes à Cousteau			49 312 €	32 053 €	88 474 €		169 839 €
Construction TI ANNA et aménagement des espaces publics	360 753 €	178 442 €	22 428 €				561 623 €
Maison des habitants	16 000 €	105 200 €	16 502 €	1 121 179 €	595 445 €	112 600 €	1 966 926 €
Installation d'un toilette et place PMR Barrarac'h				12 599 €	53 212 €		65 811 €
Refection rue des Ecoles				11 346 €	46 027 €	1 070 000 €	1 127 373 €
Travaux énergétique sur batiments communaux				28 194 €	0 €	225 000 €	253 194 €
<b>Aménagements en projet</b>	<b>319 588 €</b>	<b>864 280 €</b>	<b>2 491 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>65 600 €</b>	<b>265 000 €</b>	<b>517 091 €</b>
Acquisition foncière	30 000 €	25 000 €	2 491 €	25 000 €	57 800 €	25 000 €	165 291 €
Réhabilitation de terrains sportifs (étude)	104 000 €					15 000 €	119 000 €
Réflexion d'équipements enfance culture au Poulfanc						30 000 €	30 000 €
Aménagement des abords et des cours d'écoles						25 000 €	25 000 €
réaménagement de la crèche Baie des lutins					7 800 €	50 000 €	57 800 €
Etude de structures Bâtiments						25 000 €	25 000 €
Etude générale sur la capacité de la collectivité à répondre aux objectifs de transition énergétique						20 000 €	20 000 €
Etude pour la réfection toit plat mairie et installation photovoltaïque						75 000 €	75 000 €
<b>ENTRETIEN RENOUVELLEMENT PATRIMOINE</b>	<b>490 000 €</b>	<b>644 102 €</b>	<b>787 378 €</b>	<b>559 829 €</b>	<b>779 969 €</b>	<b>1 128 800 €</b>	<b>4 315 892 €</b>
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie) maj délib	50 000 €	20 000 €	11 169 €	48 082 €	0 €	140 000 €	269 250 €
Entretien des équipements et bâtiments sportifs	134 000 €	53 000 €	208 000 €	51 421 €	65 867 €	70 000 €	582 288 €
réhabilitation de la pisté d'athlétisme						60 000 €	60 000 €
sécurisation accès au toit le derf cousteau mairie						30 000 €	30 000 €
Entretien batiments communaux et associatifs	30 000 €	89 700 €	27 859 €	35 804 €	69 361 €	95 000 €	347 724 €
Matériels associatifs					17 548 €	35 000 €	52 548 €
Transfert Compétence eaux pluviales et ZAE à GMVA		122 000 €	50 000 €	163 800 €	163 603 €	163 800 €	663 203 €
Etude eaux pluviales Belorsen (GMVA)						20 000 €	20 000 €
Entretien bateau Jean et Jeanne			32 865 €	58 967 €	2 831 €	5 000 €	99 663 €
Acquisition véhicules	20 000 €	20 000 €	17 150 €	38 783 €	122 532 €		218 465 €
Sécurisation changt poteaux incendie	30 000 €				2 986 €	10 000 €	42 986 €
Cimetière columbarium	10 000 €	26 960 €			0 €	10 814 €	47 774 €
Passage de la fibre à la réserve					10 747 €		10 747 €
Eclairage public - avec transition énergétique	20 000 €	20 000 €	263 503 €	13 767 €	31 934 €	135 000 €	484 203 €
Réfection de voirie Plan Vélo	101 000 €	65 838 €	100 825 €	37 118 €	56 337 €	130 000 €	491 118 €
entretien voirie PMR						50 000 €	50 000 €
Equipement des services	95 000 €	226 604 €	60 744 €	112 089 €	233 981 €	100 000 €	828 417 €
Reste à réaliser						74 186 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 308 592 €</b>	<b>2 819 372 €</b>	<b>3 530 406 €</b>	<b>3 762 067 €</b>	<b>3 495 623 €</b>	<b>3 807 341 €</b>	<b>19 800 505 €</b>

## VII – BUDGETS ANNEXES

### 1 – BUDGET ANNEXE DES PORTS DE SENE

Au titre de l'exercice 2024, en fonctionnement, le budget a pris en compte :

- L'augmentation du taux de l'inflation, avec un impact sur l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public ;
- L'augmentation des frais de personnel, suite à la participation sur l'assurance complémentaire santé et sur la prévoyance par agent de 15 €/mois, de l'augmentation de 5 points d'indices pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Une nouvelle augmentation des tarifs de redevance mouillage +3,5% pour les plaisanciers et les professionnels.

Malgré l'augmentation des tarifs, la recette des redevances de mouillages et prestations ont baissé de - 8 % par rapport à 2023. Cette baisse est la conséquence du retrait de 32 mouillages en 2024 et une saison estivale maussade.

Suite à ces éléments, la section de fonctionnement devrait dégager un excédent de 5 320 €. Ce résultat est le cumul de l'excédent sur la concession de 10 952 € avec la vente de carburant et le déficit de la partie gestion des zones de mouillages -5 718€. Le déficit aurait été plus important encore si une écriture de reprise sur provision de créanciers douteux de 6 316 € n'était pas venue l'atténuer.

Nombre de litres de carburants vendus :

	2020	2021	2022	2023	2024
Super	153 975 L	188 676 L	204 874 L	190 189 L	180 412
Gasoil	123 469 L	102 976 L	42 827 l	47 367l	64 399

Le résultat de clôture cumulé est de 239 590 € en fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2025, en fonctionnement, le budget prendra en compte :

- L'augmentation du taux de l'inflation, avec un impact sur l'augmentation de la redevance d'occupation du domaine public ;
- L'augmentation des frais de personnel, suite à l'augmentation de 3 points du taux de la caisse de retraite CNRACL
- Une nouvelle augmentation des tarifs de redevance mouillage +6,5% pour les plaisanciers et les professionnels.
- La création d'une taxe passagers à l'embarquement de 0,30 €.

Pour 2025, la concession de Port Anna a été renouvelée pour une année supplémentaire, afin de concrétiser les 3 grandes orientations approuvées par la Région : réflexion sur la proposition de nouveaux services, mise en place d'un mix énergétique et adaptation des équipements pour améliorer la prise en charge des usagers actuels et futurs.

Ces éléments vont permettre de présenter à la Région, un plan de développement ainsi qu'un PPI, tel que demandé.

#### En section d'investissement

En 2024, il a été dépensé 34 520 € qui se détaille comme suit :

- L'entretien des aménagements portuaires a été réalisé pour 5 200 € avec le marché à groupement de commandes de la région
- L'inspection de la cale de la Garenne 2450 €

- 250 € de rachat de mouillages
- L'achat d'un ordinateur portable pour 862 € et un lecteur de badge 612 €
- Le solde de l'étude sur l'avenir de Port-Anna a été réglé pour la somme de 25 148 €.

Le résultat d'investissement se clôture avec un déficit de -24 825 € et cumulé avec les excédents antérieurs à 108 292 €.

Pour ce faire, la commune a lancé la concertation avec les différents usagers.

De manière générale, la section d'investissement continuera aussi de poursuivre les travaux d'entretien des aménagements portuaires et équipements présents sur le domaine public maritime.

Le budget 2025 inscrira donc :

- La continuité des dépenses pour les études et le recrutement d'un maître d'œuvre pour accompagner le développement de Port-Anna ;
- Des dépenses d'entretiens des équipements et infrastructures portuaires ;
- L'achat d'un nouveau véhicule en remplacement du Goupl actuel.
- Les mouillages innovants

## 2 – BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE SENE

### En section de fonctionnement

En 2024, les charges de fonctionnement ont augmenté de 11%, cela s'explique par une forte augmentation des frais d'électricité + 3 000 €, une partie de la résidence d'artiste dans le cadre de la muséographie a été réalisé pour 6 800 € dont une subvention de fond vert viendra couvrir à 50% des frais engagés. La 2<sup>ème</sup> partie 4 800 € sera affectée sur le budget 2025 et la subvention globale de 6 681 € sera perçues.

Le chapitre 012 a augmenté de 6 665 €, soit +4,80 % qui s'explique par le retour à temps pleins d'un agent, la participation communale à la mutuelle et la prévoyance.

En contrepartie, les recettes n'ont généré que +2,40% de plus. Il y a eu 9 248 entrées contre 9 671 en 2023. Le montant des entrées a baissé de 975 €. Les ventes boutiques ont été stables + 600 €. Le mois de juillet a perdu plus de 300 entrées, cette baisse est dûe aux conditions climatiques et à une moindre influence touristique dans la région.

De ce fait, il est constaté un déficit de -12 268 € sur l'exercice, le résultat antérieur de 20 059 € vient couvrir ce solde négatif. Ce qui permet de dégager un excédent de 7 790 €.

Pour l'année 2025, il est prévu de revenir à une situation d'équilibre budgétaire. Pour cela, il va falloir trouver des économies sur la consommation d'énergie, de réorganisation du temps de travail pendant la saison estivale. De nouvelles actions culturelles, un effort accru sur la communication et le partenariat avec les écoles devraient renforcer l'attractivité du lieu.

La subvention communale va augmenter de 1 000 € pour compenser les évolutions en ressources humaines.

### En section d'investissement,

En 2024, il a été réalisé pour 12 999€ de travaux dont l'installation d'antidérapants sur les plateformes pour 9 090 € et l'acquisition d'une autolaveuse pour 3900 €.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de - 10 423 € et cumulé de +2 906 €.

Pour 2025

Concernant les investissements, les nouveaux panneaux de muséographiques commencés en 2024, sont en cours 470 € d'achèvement et seront installés dans les observatoires et à l'entrée du site au printemps pour un montant estimé à 39 200 €, l'installation du balisage réglementaire pour un montant de 5 300 €.

Ces projets ont obtenu des finances auprès du fond vert et du FEDER pour un montant de 33 470 €, soit 75 % de la dépense.

Les intempéries et la montée des eaux sur certains secteurs de la réserve ont un impact de plus en plus fort. L'année 2024 a débuté par des rencontres avec les riverains de Dolan, Billarec et Brouel. Des interventions et des diagnostics sont à programmer. Une étude sera lancée en 2025 pour améliorer la connaissance et les moyens d'agir sur les phénomènes climatiques extrêmes.

Ventes boutique					
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL</b>	<b>17 938,40 €</b>	<b>24 210,40 €</b>	<b>25 923,10 €</b>	<b>27 401,00 €</b>	<b>28067,7</b>
Entrées payantes					
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>TOTAL</b>	<b>7371</b>	<b>9336</b>	<b>9158</b>	<b>9671</b>	<b>9248</b>
	1965	-178	513	-423	

## Annexe

### 1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>637 800 €</b>	<b>628 997 €</b>	<b>621 267 €</b>	<b>628 460 €</b>	<b>628 975 €</b>	<b>634 541 €</b>
dont Dotation forfaitaire nette	645 414 €	637 800 €	628 997 €	625 088 €	628 460 €	628 975 €
DBase + DSolidarité + Dpéréqnat (effet popul)	1 252 €	1 156 €	1 927 €	3 372 €	1 542 €	19 317 €
Ecrémentement	-8 866 €	-9 959 €	-9 657 €		-1 027 €	-13 751 €
Garantie						
+ Dot° d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	278 030 €	266 906 €	265 278 €	275 155 €	280 201 €	314 712 €
dont Dotation de solidarité rurale	124 951 €	127 133 €	125 915 €	148 875 €	162 099 €	179 749 €
dont Dotation nationale de péréquation	153 079 €	139 773 €	130 363 €	126 280 €	118 102 €	134 963 €
<b>Total DGF</b>	<b>915 830 €</b>	<b>895 903 €</b>	<b>877 545 €</b>	<b>903 615 €</b>	<b>909 176 €</b>	<b>949 253 €</b>
<b>Variations en valeur</b>	<b>-19 033 €</b>	<b>-19 927 €</b>	<b>-18 358 €</b>	<b>26 070 €</b>	<b>5 561 €</b>	<b>40 077 €</b>

### 2 – Evolution de la fiscalité

	2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
<b>Taxe d'habitation</b>						
<b>Taxe d'habitation</b>						
sous-total produits	<b>2 525 739 €</b>	<b>279 829 €</b>	<b>279 937 €</b>	<b>360 277 €</b>	<b>369 711 €</b>	<b>347 852 €</b>
Taxe d'habitation Locaux vacants	<b>9 806 €</b>	<b>18 539 €</b>	<b>12 467 €</b>	<b>28 902 €</b>	<b>53 081 €</b>	<b>32 786 €</b>
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	14,38%	14,38%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>						
Base nominale	12 345 739 €	12 495 183 €	12 992 982 €	14 079 493 €	14 823 461 €	15 201 000 €
Taux	22,30%	37,56%	37,56%	37,56%	39,06%	39,06%
sous-total produits	<b>2 758 952 €</b>	<b>4 693 191 €</b>	<b>4 873 272 €</b>	<b>5 283 635 €</b>	<b>5 787 140 €</b>	<b>5 937 511 €</b>
<b>Dont ajustement coef correcteur</b>		<b>564 479 €</b>	<b>578 145 €</b>	<b>626 829 €</b>	<b>660 197 €</b>	<b>677 050 €</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>		<b>5 257 670 €</b>	<b>5 451 417 €</b>	<b>5 910 464 €</b>	<b>6 447 337 €</b>	<b>6 614 561 €</b>
Base nominale	78 592 €	86 729 €	88 766 €	89 566 €	88 257 €	87 800 €
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	52,52%	52,52%
sous-total produits	<b>39 689 €</b>	<b>43 798 €</b>	<b>44 827 €</b>	<b>45 231 €</b>	<b>46 353 €</b>	<b>46 113 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5 334 185</b>	<b>5 599 836</b>	<b>5 788 648</b>	<b>6 344 873</b>	<b>6 916 482</b>	<b>7 041 311</b>
<b>Variation en valeur</b>	<b>127 141</b>	<b>265 650</b>	<b>188 812</b>	<b>556 226</b>	<b>571 609</b>	<b>124 829</b>

## A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12					
	% de l'encours	86,35 %					
	Montant en euros	7 284 673,91					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	13,65 %					
	Montant en euros	1 121 038,45					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

#### 4 – Ratios –

CAC(coefficient d'autofinancement courant)	Charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,86	0,87	0,86	0,88	0,82
un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette						
RIGID ( ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles  au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	Charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,49	0,52	0,52	0,52	0,51
CMPF(coefficient de mobilisation du potentiel fiscal)  compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	Produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,75	0,76	0,70	0,72	0,64
SUREND1(ratio mesurant le poids de l'endettement )  il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés  au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	Encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	0,88	0,93	0,82	0,76	0,77
SUREND 2 ( ratio mesurant la capacité de remboursement)  il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible.  Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	Encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,59	4,27	3,68	3,51	3,55